CGT

Commissariat général au Tourisme

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES UNITES DE SEJOUR**

*Base légale :*

*Code wallon du Tourisme.*

**Cadre 1 : coordonnées de l'Entité représentante introduisant la demande (à compléter en MAJUSCULES)**

Dénomination :……
Siège social :(rue et n°)……
Code postal : ..... Localité : …… Commune : ……..…… Province : ……...
Téléphone : ……. Téléfax : ……. GSM :……...
Courriel : ……..……..
Personne responsable :…….

**Cadre 2 : coordonnées de l'Unité de séjour (à compléter en MAJUSCULES)**

Nom/Numéro de l'Unité de séjour :……
Nom du propriétaire (personne physique ou morale) :……...
si personne morale, indiquer son représentant :……
rue et numéro :……
Code postal : ..... Localité : …… Commune : …… Province : ……...
Téléphone : ……. Téléfax : ……. GSM :……...

**Cadre 3 : caractéristiques de l'Unité de séjour (à compléter en MAJUSCULES)**

Superficie totale habitable :…….
Nombre de chambres : ……
Capacité d'hébergement :……..
Mise à disposition des touristes pendant une durée de minimum six mois chaque année entre le 1er avril et le 31 décembre : oui/non

**<u>Cadre 4</u> : compte bancaire de l'entité représentante sur lequel la subvention devra être versée (à compléter en MAJUSCULES)**

Numéro du compte bancaire : .....
Titulaire du compte (dénomination ou nom) :.....
Rue et n° : .....
Code postal : ..... Localité :.....

| **<u>Cadre 5</u> : acquisitions de biens meubles ou de matériaux, travaux et honoraires :** | **<u>Montant en €</u> <u>(HTVA</u> <u>déductible)</u>** |
|---|---|
| 1. destinés à mettre une unité de séjour d'un village de vacances en conformité avec les normes de base et les normes spécifiques en matière de sécurité-incendie ; | |
| 2. permettant de réduire d'au moins 30% la consommation énergétique globale de l'unité de séjour. | |
| **Montant total des travaux (hors T.V.A. déductible) :** | |

**<u>Remarques importantes :</u>**

1. **Seules les factures d'un <u>montant minimum de 125 euros</u> TVA déductible non comprise pourront être prises en compte.**
2. **Par période de 10 ans, le montant des subventions accordées pour une unité de séjour ne peut être supérieure à 5.000€, même s'il y a changement de propriétaire.**
3. **Les factures doivent être détaillées de manière à permettre l'identification exacte et aisée des travaux /services prestés ou des acquisitions réalisées.**
4. **Les factures doivent être libellées au nom de celui qui finance les travaux – s'il s'agit d'une société, les factures doivent mentionner la forme (SPRL, SA, ASBL, …) ainsi que la dénomination exacte de celle-ci -.**
5. **Aucune subvention n'est accordée si un autre pouvoir public a déjà octroyé une subvention pour ces travaux, honoraires ou acquisitions.**

| **<u>Cadre 6</u> : renseignements relatifs aux subventions octroyées *<u>par tout pouvoir public</u>* autre que le Commissariat général au Tourisme au cours des 3 années précédant la présente demande.** | | | |
|---|---|---|---|
| Pouvoir public | Date de la liquidation | Montant | Objet de la subvention |
| | | | |

**<u>Cadre 7</u> : documents à joindre :**

1° le cas échéant, un plan coté du travail envisagé ou réalisé ;
2° une attestation de sécurité-incendie ou de contrôle simplifié ;
3° un projet estimatif, de devis ou de factures détaillant les prix unitaires et les quantités ;
4° une attestation de propriété délivrée par le bureau de l'enregistrement territorialement compétent ;
5° l'engagement écrit à solliciter l'autorisation de porter l'appellation « Unité de séjour » au plus tard à l'achèvement des travaux (dans le cas où le demandeur n'est pas titulaire de cette autorisation).
6° s'il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre de la mise aux normes en matière de sécurité-incendie, le document attestant que ces travaux et/ou acquisitions ont été exigés,

- soit par les pompiers ;
- soit par un organisme de contrôle de l'installation électrique et/ou de gaz et des appareils qui y sont raccordés, et/ou une attestation de visite préalable à l'entretien de l'installation de chauffage par un technicien agréé par la Région wallonne.

**Le demandeur déclare avoir pris connaissance du Code wallon du Tourisme.**

Fait à : ..... , le : .....……..

(Nom et signature)

La présente demande doit être envoyée par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

**COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME**
Direction des Hébergements touristiques
Cellule Camping, Villages de vacances et Motor-Homes
Avenue Bovesse, 74
5100 NAMUR